

**Atelier de réflexion sur la  
valorisation du riz de mangrove  
(riz Bora Malé)**

Présentation de la FOP BG

Fédération des organisations  
paysannes de Basse Guinée, « une  
organisation au service du monde  
paysan »

La Fédération des Organisations Paysannes de Basse Guinée a été créée en janvier 2001.

Son siège est établi à Tanènè dans la Préfecture de Dubreka mais elle possède également une antenne à Dubreka même.

Comme sa dénomination l'indique, son influence s'étend à toute la Basse Guinée.

Elle y rassemble 35 unions et 3 coopératives et à travers elles, plus de 1.300 groupements et 44.000 producteurs et productrices.

La riziculture constitue l'activité principale pour près de la moitié d'entre eux. Elle est suivie dans l'ordre, par le maraîchage, la production d'arachides, la production de fruits - ananas et autres - et la production de sel.

Cette distribution du sociétariat de la Fédération selon l'activité est davantage précisée dans les tableaux qui suivent.

**Tab. 1 - Distribution du sociétariat selon l'activité principale**

Activité principale	Nombre					
	Unions		Groupements		Producteurs	
1. Riz	14	37%	653	49%	21.196	48%
2. Maraîchage	11	29%	318	24%	11.160	25%
3. Arachide	7	18%	203	15%	8.492	19%
4. Ananas et fruits	3	8%	149	11%	3.052	7%
5. Sel	3	8%	?		329	1%
Totaux	38	100%	1.323	100%	44.229	100%

**Tabl. 2a. - Distribution du sociétariat selon les zones « écologique » d'influence - toutes activités confondues**

Le tableau 2 a ci-après considère tous les producteurs quelle que soit leur activité.

Zones « écologiques » d'influence	Unions	Group <sup>ts</sup>	Product.
<b>En</b> zone de mangrove	13%	5%	7%
<b>En et hors</b> zone de mangrove	21%	24%	24%
<b>Hors</b> zone de mangrove	66%	71%	69%
Totaux	38	1.323	44.429
	82%	84%	86%

**Tabl. 2b. - Distribution du sociétariat selon les zones « écologique » d'influence - riz seulement**

Le tableau 2 b ne concerne par contre que ceux pratiquant la riziculture que ce soit en activité principale ou secondaire.

Zones « écologiques » d'influence	Unions	Group <sup>ts</sup>	Product.
<b>En</b> zone de mangrove	16%	6%	8%
<b>En et hors</b> zone de mangrove	23%	24%	25%
<b>Hors</b> zone de mangrove	61%	70%	67%
Totaux	31	1.151	38.130
	16%	87%	86%

On y relève que près d'un tiers des sociétaires de la Fédération œuvre en zone de mangroves soit dans la zone « écologique » ciblée par le projet « Riz Basse Guinée ».

Accessoirement, on observe également au tableau 2 b que 86% des sociétaires pratique la riziculture, spéculation ciblée par le projet « Riz Basse Guinée ». Quarante huit pourcent (48%) le font en activité principale, comme on l'avait déjà constaté ci-avant, et 38%, en activité secondaire